



Puisse je être condamné pour vol ? quels moyens de défense

Par **16lion**, le **20/08/2011** à **09:08**

Bonjour, je vous explique très brièvement mon problème : j'ai remplacé une concierge durant le mois d'août à Paris. Dans la semaine j'ai trouvé des objets sur un des escaliers en bois menant à la cave : cartons, emballage vide, sac poubelles avec des papiers, une unité centrale, des verres qui ne sont pas au complet ect. J'ai envoyé un sms à mon responsable pour lui demander la conduite à tenir face à cette situation pour pouvoir faire le ménage correctement. Sans réponse de sa part, j'ai sollicité l'opinion d'autres collègues qui m'ont informé que le responsable était en congé et que dans une telle situation, passé deux jours, il fallait débarrasser l'escalier. J'ai donc commencé à faire descendre les objets. j'ai vu alors un papier avec le nom d'un locataire, je suis donc monté et sonné à sa porte pour lui rapporter le papier et avoir plus d'explication. Après avoir sonné durant 1/4h sans réponse, j'ai vidé l'escalier. j'ai mis les cartons devant l'immeuble pour que ceux qui ramasse les poubelles, puisse les prendre le lendemain. Aussi plus les verres et deux plateaux. Par contre l'unité centrale et un panier je les aient posé dans une maison. Avant même ma descente une locataire est venue se plaindre en m'informant qu'elle était propriétaire de ces objets et qu'elles ne les avaient pas jetés. Elle a alors qualifié mon acte de vol. Pensez vous que les faits permettent une qualification de vol ? comment puisse-je me défendre ?

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **11:29**

Le vol est la soustraction frauduleuse du bien d'autrui. Or là, vous avez trouvé des objets abandonnés dans la cage d'escalier et votre travail est d'assurer la propreté. Vous avez donc mis ces objets à la poubelle (tous les objets, n'est-ce pas ...). Il n'y a pas vol.

Par **16lion**, le **20/08/2011** à **11:53**

OK merci bien pour l'éclairage